



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2009,  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité et qui assistent à la présente réunion, renoncent à l'avis de convocation.

2009-09-169

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Prière.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Règlement décrétant des travaux d'amélioration du système d'approvisionnement en eau.
4. Mandat de modification du site Internet de la municipalité.
5. Mosaïque des maires de la municipalité
6. Clause administrative pour l'utilisation des transporteurs en vrac.
7. Varia : Projet d'entente relatif à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières
8. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-170

**RÈGLEMENT 2009-15 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX  
D'AMÉLIORATION DU SYTÈME D'APPROVISIONNEMENT  
EN EAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire apporter des modifications à ses infrastructures d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT Qu'un protocole d'entente est intervenu entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Champlain dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du règlement a été présenté lors d'une assemblée tenue le 8 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le règlement portant le numéro 2009-15 soit adopté.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-15**

#### **1- PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

#### **2- TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement porte le titre de «Règlement décrétant des travaux d'amélioration au système d'approvisionnement en eau et un emprunt d'un montant maximum de 3 079 380 \$» et porte le numéro 2009-15.

#### **3- TRAVAUX AUTORISÉS**

Les travaux visés par le présent règlement sont ceux décrits dans le document intitulé «Municipalité de Champlain. Travaux d'amélioration au système d'approvisionnement en eau. Projet 04859-01» annexé au présent règlement.

#### **4- DÉPENSES AUTORISÉES**

Pour l'exécution des travaux prévus au présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 3 079 380 \$.

#### **5- EMPRUNT**

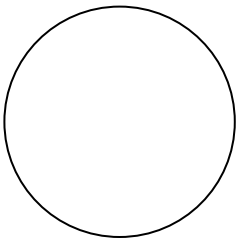
Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 3 079 380 \$ remboursable sur une période de quinze (15) ans.

#### **6- TAXATION**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis par l'aqueduc municipal de la municipalité de Champlain, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

#### **7- TRANSFERT DE DÉPENSES**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

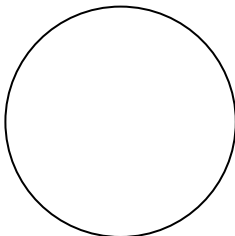
**8- APPROPRIATION DE SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 4.

**9- ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ** unanimement

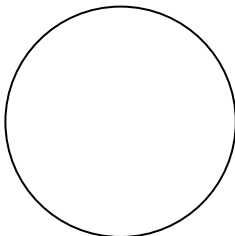


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

**Municipalité de Champlain**  
**Travaux d'amélioration au système d'approvisionnement en eau**  
**Projet : 04859-01**

Date : 5 février 2009

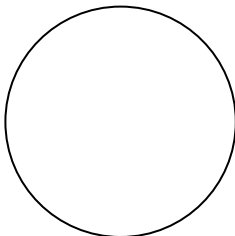
<i>Item</i>	<i>Montant total</i>
<b>1. COÛT DIRECT</b>	
1.1 Coût des travaux à contrat	2 121 020 \$
1.2 Frais de contrôle de la qualité	31 815 \$
1.3 Divers	31 815 \$
1.4 Taxes nettes	172 041 \$
<b>1.5 total des coûts direct</b>	<b>2 356 691 \$</b>
<b>2. FRAIS INCIDENTS</b>	
2.1 Honoraires professionnels	436 930 \$
2.2 Taxes nettes	34 408 \$
<b>2.3 Total des frais incidents (maximum de 20% de 1.5)</b>	<b>471 338 \$</b>
<b>3. AUTRES COÛTS</b>	
3.1 Recherche d'eau souterraine	191 502 \$
3.2 Formation de l'opérateur	10 000 \$
3.3 Coûts du projet soumis au FIMR 2	0 \$
3.4 Divers	31 500 \$
3.5 Taxes nettes	18 349 \$
<b>3.6 total des autres coûts</b>	<b>251 350 \$</b>
<b>4. TOTAL DU COÛT DU PROJET (1.5 + 2.3 + 3.6)</b>	<b>3 079 380 \$</b>
participation municipale	1 539 690 \$
aide financières	1 539 690 \$



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Municipalité de Champlain  
Travaux d'amélioration au système d'approvisionnement en eau  
Projet : 04859-02

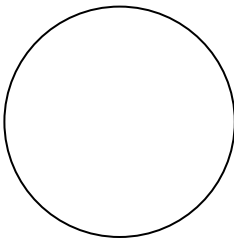
Art.	Description	Montant calculé	MONTANT ESTIMÉ	
			Montant recommandé	Montant non recommandé
<b>A. DÉVELOPPEMENT DES PUIXS DE CAPTAGE</b>				
<b>1 Aménagement au Puits PE-1</b>				
1.1	Travaux de génie civil			
1.1.1	Construction des accès au puits	51 600,00 \$	51 600,00 \$	
1.1.2	Terrassement et drainage de surface	3 840,00 \$	3 840,00 \$	
1.1.3	Clôture et barrière	10 080,00 \$	10 080,00 \$	
1.1.4	Conduite d'amenée au bâtiment de service	87 000,00 \$	87 000,00 \$	
1.1.5	Regard d'accès	11 760,00 \$	11 760,00 \$	
1.2	Travaux de mécanique de procédé			
1.2.1	Pompe submersible, avec panneau de contrôle	13 800,00 \$	13 800,00 \$	
1.2.2	Tuyauterie et accessoires au puits	6 000,00 \$	6 000,00 \$	
1.2.3	Tuyauterie et accessoires de surface	2 640,00 \$	2 640,00 \$	
1.3	Travaux d'électricité et contrôle			
1.3.1	Alimentation et distribution électrique	22 200,00 \$	22 200,00 \$	
1.3.2	Câblage de contrôle et raccordement	13 800,00 \$	13 800,00 \$	
1.4	Mise en service du puits	12 480,00 \$	12 480,00 \$	
	<b>sous-total.1 - aménagement du puits PE-1</b>	<b>235 200,00 \$</b>	<b>235 200,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>2 Aménagement au Puits PE-2</b>				
2.1	Travaux de génie civil			
2.1.1	Construction des accès au puits	24 000,00 \$	24 000,00 \$	
2.1.2	Terrassement et drainage de surface	3 840,00 \$	3 840,00 \$	
2.1.3	Clôture et barrière	10 080,00 \$	10 080,00 \$	
2.1.4	Conduite d'amenée au bâtiment de service	61 200,00 \$	61 200,00 \$	
2.1.5	Regard d'accès	11 760,00 \$	11 760,00 \$	
2.2	Travaux de mécanique de procédé			
2.2.1	Pompe submersible, avec panneau de contrôle	10 800,00 \$	10 800,00 \$	
2.2.2	Tuyauterie et accessoires au puits	5 700,00 \$	5 700,00 \$	
2.2.3	Tuyauterie et accessoires de surface	2 520,00 \$	2 520,00 \$	
2.3	Travaux d'électricité et contrôle			
2.3.1	Alimentation et distribution électrique	15 600,00 \$	15 600,00 \$	
2.3.2	Câblage de contrôle et raccordement	9 480,00 \$	9 480,00 \$	
2.4	Mise en service du puits	12 480,00 \$	12 480,00 \$	
	<b>sous-total.2 - aménagement du puits PE-2</b>	<b>167 460,00 \$</b>	<b>167 460,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>3 Aménagement au Puits PE-3</b>				
3.1	Travaux de génie civil			
3.1.1	Construction des accès au puits	29 280,00 \$		29 280,00 \$
3.1.2	Terrassement et drainage de surface	3 840,00 \$		3 840,00 \$
3.1.3	Clôture et barrière	10 080,00 \$		10 080,00 \$
3.1.4	Conduite d'amenée au bâtiment de service	21 000,00 \$		21 000,00 \$
3.1.5	Regard d'accès	11 760,00 \$		11 760,00 \$
3.2	Travaux de mécanique de procédé			
3.2.1	Pompe submersible, avec panneau de contrôle	10 800,00 \$		10 800,00 \$
3.2.2	Tuyauterie et accessoires au puits	5 700,00 \$		5 700,00 \$
3.2.3	Tuyauterie et accessoires de surface	2 520,00 \$		2 520,00 \$
3.3	Travaux d'électricité et contrôle			
3.3.1	Alimentation et distribution électrique	4 750,00 \$		4 750,00 \$
3.3.2	Câblage de contrôle et raccordement	2 950,00 \$		2 950,00 \$
3.4	Mise en service du puits	10 400,00 \$		10 400,00 \$
	<b>sous-total.3 - aménagement du puits PE-2</b>	<b>113 080,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>113 080,00 \$</b>



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Municipalité de Champlain  
Travaux d'amélioration au système d'approvisionnement en eau  
Projet : 04859-02

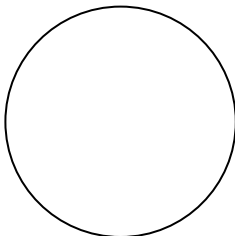
Art.	Description	Montant calculé	MONTANT ESTIMÉ	
			Montant recommandé	Montant non recommandé
<b>4</b>	<b>Bâtiment de service</b>			
4.1	Acquisition de terrain et servitudes	12 600,00 \$		12 600,00 \$
4.2	Aménagement extérieur			
4.2.1	Travaux de terrassement	1 800,00 \$	1 800,00 \$	
4.2.2	Stationnement et accès	10 800,00 \$	10 800,00 \$	
4.2.3	Clôture et barrières	10 560,00 \$	10 560,00 \$	
4.2.4	Installation septique	9 000,00 \$	9 000,00 \$	
4.3	Structure et menuiserie	54 000,00 \$	54 000,00 \$	
4.4	Accessoires internes	12 000,00 \$	12 000,00 \$	
4.5	Mécanique du bâtiment			
4.5.1	Plomberie / ventilation	24 000,00 \$	24 000,00 \$	
4.5.2	Entrée électrique et distribution	27 000,00 \$	27 000,00 \$	
4.6	Mécanique de procédé			
4.6.1	Système de désinfection (hypochlorite)	36 000,00 \$	36 000,00 \$	
4.6.2	Système de neutralisation (carbonate)	66 000,00 \$	66 000,00 \$	
4.6.3	Tuyauterie vannes et accessoires	24 000,00 \$	24 000,00 \$	
4.6.4	Chambre de contrôle de la désinfection	36 000,00 \$	36 000,00 \$	
4.6.5	Instrumentation et contrôle	42 000,00 \$	42 000,00 \$	
4.6.6	Unité d'urgence (UPS)	12 000,00 \$	12 000,00 \$	
4.6.6	Groupe électrogène	42 000,00 \$	42 000,00 \$	
	<b>sous-total.4 - bâtiment de service</b>	<b>419 760,00 \$</b>	<b>407 160,00 \$</b>	<b>12 600,00 \$</b>
<b>5</b>	<b>Conduite d'amenée</b>			
5.1	Conduite de 450 mm - section de contrôle de la désinfection	43 200,00 \$	43 200,00 \$	
5.2	Conduite de 150 mm - section chemin St-Pierre	766 500,00 \$	766 500,00 \$	
5.3	Branchement de service	24 000,00 \$	24 000,00 \$	
	<b>sous-total.5 - conduite d'amenée</b>	<b>833 700,00 \$</b>	<b>833 700,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>
	<b>SOUS-TOTAL - A - Développement des puits de captage</b>	<b>1 769 200,00 \$</b>	<b>1 643 520,00 \$</b>	<b>125 680,00 \$</b>



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Municipalité de Champlain  
Travaux d'amélioration au système d'approvisionnement en eau  
Projet : 04859-02

Art.	Description	Montant calculé	MONTANT ESTIMÉ	
			Montant recommandé	Montant non recommandé
<b>RÉSUMÉ DES COÛTS</b>				
A.	Aménagement du site	1 769 200,00 \$	1 643 520,00 \$	125 680,00 \$
B.	Travaux aux puits existant et au réservoir	159 000,00 \$	117 000,00 \$	42 000,00 \$
	Coût des travaux - avant majoration	1 928 200,00 \$	1 760 520,00 \$	167 680,00 \$
	imprévus - 10 %	192 820,00 \$	176 052,00 \$	16 768,00 \$
	Coût des travaux - avant taxes nettes	2 121 020,00 \$	1 936 572,00 \$	184 448,00 \$



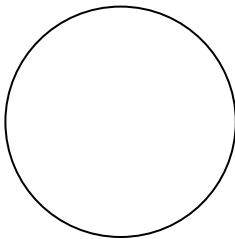
## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Municipalité de Champlain  
Travaux d'amélioration au système d'approvisionnement en eau  
Projet : 04859-02

Date : 5 février 2009

### Estimé détaillé du cout des travaux - AUTRES COÛTS

Item	unité	quantité	taux unitaire	Montant total
<b>1 Recherche en eau souterraine</b>				
1,1 au 18 juillet 2005	forfait	---	---	61 514 \$
1,2 du 18 juillet au 31 décembre 2005	forfait	---	---	49 793 \$
1,3 du 1 janvier 2006 au 31 décembre 2006	forfait	---	---	80 194 \$
<b>sous-total .1</b>				<b>191 502 \$</b>
<b>2 Formation de l'opérateur</b>				
2,1 Formation théorique	forfait	---	---	5 000,00 \$
2,2 Assistance avec opération	forfait	---	---	5 000,00 \$
<b>sous-total .2</b>				<b>10 000,00 \$</b>
<b>3 Frais divers</b>				
3,1 Démarches CPTAQ	forfait	---	---	2 500,00 \$
3,2 Démarches MAMR, MDDEP	forfait	---	---	2 500,00 \$
3,3 Frais de délivrance de permis (art. 39, RCES)	forfait	---	---	7 000,00 \$
3,4 Frais de communication (présentation publique...)	forfait	---	---	2 500,00 \$
3,5 Programme de suivi de l'aquifère	forfait	---	---	15 000,00 \$
3,6 Frais d'appel d'offres	forfait	---	---	2 000,00 \$
<b>sous-total .3</b>				<b>31 500,00 \$</b>
<b>Sous-total - avant taxes</b>				<b>233 001,56 \$</b>
taxes nettes - 7,7875 %				18 348,87 \$
<b>Grand Total</b>				<b>251 350,43 \$</b>



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2009-09-171

**MANDAT DE MODIFICATION DU SITE INTERNET DE LA  
MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE suite à la proposition de ICO Technologie le site Internet de la Municipalité soit modifié de façon à nous permettre de faire les changements dans la section communautaire, la présentation de la corporation touristique, du Comité culturel, du Postillon et de la Société d'histoire. Les sections Grands Événements et Jumelage seront supprimées. Le coût estimé de cette modification est de 12 h à 75 \$/heure.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**MOSAÏQUE DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

Une demande a été faite pour obtenir une soumission concernant la réfection de la mosaïque des maires. Nous n'avons pas encore reçu cette information.

Note

**CLAUSE ADMINISTRATIVE POUR L'UTILISATION DES  
TRANSPORTEURS EN VRAC**

Sujet reporté à une réunion ultérieure.

Note

**PROJET D'ENTENTE RELATIF A LA COUR MUNICIPALE  
COMMUNE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Robert Barnes de la présentation, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, d'un projet d'entente relatif à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières

2009-09-172

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

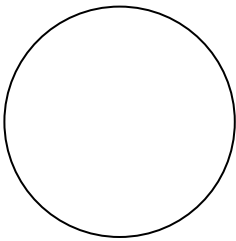
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Marcel P. Marchand, maire

---



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Jean Houde, secrétaire-trésorier